

AG NATIONALE DES PRAG ET PRCE, 6 NOVEMBRE 2015

Agissons pour une véritable reconnaissance de notre travail !

→ par Gérard Tollet, responsable du secteur second degré

Le dangereux projet ministériel de création d'un concours spécial d'agrégation réservé aux docteurs a été abordé par les 60 collègues réunis. Un large échange a concerné nos carrières, salaires, conditions de travail et la nécessité d'actions. Pour populariser nos revendications, l'AG a décidé la poursuite de rencontres locales et a adopté la motion suivante.

Les enseignants de statut second degré (...) affectés dans le supérieur réunis en AG nationale à Paris le vendredi 6 novembre 2015 à l'initiative du SNESUP, constatent :
1. Un manque d'attractivité salariale de notre métier : valeur bloquée du point d'indice et perte de pouvoir d'achat de 25 % en 30 ans, ce qui re-

vient à ne plus être payé que 9 mois sur 12 ; heures complémentaires très largement sous-payées ; prime d'enseignement supérieur et de recherche inchangée depuis sa création en 1989.

2. La persistance d'un retard de carrière que le ministère connaît bien. Il concerne tous les enseignants du supérieur,

mais aussi les PRAG arrivés tardivement dans le corps des agrégés.

3. Des conditions de travail dégradées avec alourdissement de nos tâches alors que nous n'avons jamais bénéficié de la moindre réduction de service et que le manque d'effectifs est criant dans l'enseignement supérieur (30 000

emplois d'enseignants-chercheurs sont nécessaires afin de réduire drastiquement la précarité, le nombre d'heures complémentaires et pour tenir compte de la hausse du nombre d'étudiants : + 65 000 à la rentrée 2015).

4. Un recul social généralisé avec notamment le recul de l'âge de la retraite...

Ces régressions, résultats de politiques économiques libérales et de la loi LRU, sont lourdes de conséquences négatives sur le service public et sa qualité à laquelle le SNESUP est très attaché. Dans ces conditions, il est urgent de créer des postes en nombre (*voir article précédent*), de revaloriser le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que nos métiers, notamment par les mesures suivantes :

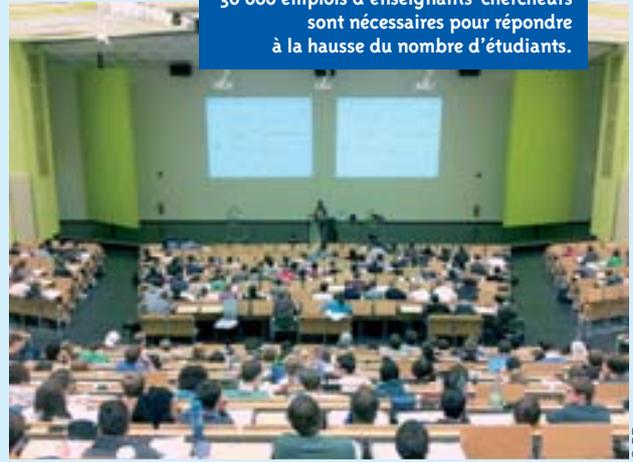
- a) une très nette revalorisation du point d'indice et du taux des heures complémentaires (125 % du taux de l'heure statutaire), avec intégration de la prime d'enseignement supérieur et de recherche dans nos traitements ;
- b) un rattrapage de carrière avec alignement sur celle des collègues du post-bac des lycées (attribution d'une année de bonification d'ancienneté par tranche de 8 années d'activités dans le supérieur) ;
- c) une réduction des services

correspondant à celle qu'ont eue tous les salariés de notre pays.

d) un rythme unique d'avancement d'échelon comme pour les enseignants-chercheurs, la notation devenant alors obsolète ;

e) Un plan spécifique d'intégration de tous les PRCE dans le corps des agrégés (hors contingent du secondaire), les conditions identiques de travail et d'études à bac +5 ne justifiant plus le maintien de deux concours et corps distincts.

f) une facilitation de l'accès à la recherche par équivalence automatique du master pour tous les PRAG-PRCE et une décharge d'un demi-service pendant 6 ans pour tout collègue préparant un doctorat ou une HDR, ou effectuant une recherche attestée dans



l'attente d'une qualification ou d'un recrutement en tant qu'EC, avec des mesures spécifiques de transformation de postes pour les

PRAG-PRCE docteurs qualifiés exerçant depuis plus de trois ans dans l'enseignement supérieur.

Sur tous ces aspects et bien d'autres encore, il est urgent que le ministère entende les demandes légitimes des collègues et y réponde. Pour cela, le SNESUP portera en délégation cette motion et la popularisera par tous les moyens appropriés. ●

▼
**Il est urgent que le ministère entende les
 demandes légitimes des collègues et y réponde.**
 ▲